



**DEPARTEMENT DE LA DROME**  
**ARRONDISSEMENT DE DIE**  
**CANTON DE SAILLANS**  
**COMMUNE DE SAILLANS**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 FEVRIER 2013**

L'an deux mille treize, le douze février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**PRESENTS** : M. François PEGON ; M. Alain MACHET (pouvoir pour Michel BERNARD) ; M. Jean-François PECCOUD ; M. Charles DESBOIS ; M. Freddy MARTIN ; M. Hervé ROMAND ; Mme Nadine GUINARD ; M. Jean Claude MIEGE (pouvoir pour Annette GUEYDAN) ; Mme Michèle CLOUET (pouvoir pour Mme Delphine FONTAYNE).

**ABSENTS EXCUSES** : M Elie MAROGLOU ; Mme Bénédicte JAFFRE ; Michel BERNARD ; Mme Annette GUEYDAN ; Mme Delphine FONTAYNE

**ABSENTS NON EXCUSES:**

Date de la convocation : 7 février 2013

**Secrétaire de séance** : Hervé ROMAND

**Quorum** : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de neuf conseillers municipaux à l'ouverture de la séance. 3 conseillers sont titulaires de pouvoir (mentionné ci-avant).

### **Ordre du jour**

- 1/ adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- 2/ Eclairage public – compétence optionnelle d'Énergie SDED
- 3/ Compte administratif 2012 du budget général et affectation de résultat
- 4/ Compte administratif 2012 du budget du service eau et assainissement et affectation de résultat
- 5/ Taux de fiscalité locale 2013
- 6/ Budget primitif (budget général) 2013
- 7/ Budget primitif (budget du service eau et assainissement) 2013
- 8/ Subventions aux associations d'intérêt local pour l'année 2013

Questions diverses.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **ADOpte** l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus

### 1- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (une abstention)**

- adopte le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal

### 2/ Eclairage public – compétence optionnelle d'Énergie SDED

Monsieur le deuxième adjoint expose que pour répondre aux besoins des collectivités publiques, Énergie SDED a adopté la compétence optionnelle « éclairage public ».

Il expose au conseil municipal son intention, après analyse approfondie et rencontre de la direction du SDED en charge de ce dossier, de transférer à Énergie SDED la compétence « éclairage public » conformément aux modalités prévues dans le règlement d'application adopté par Énergie SDED et qui est joint à la délibération.

La durée d'adhésion à cette compétence optionnelle est fixée à 8 ans.

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition comptable des ouvrages concernés.

A ce titre Énergie SDED règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les

abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

La participation financière annuelle est fixée conformément au règlement d'application adopté par Energie SDED en vigueur.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (une abstention)*

- acte son intention de transférer à Energie SDED la compétence « éclairage public » et s'engage à verser la participation annuelle correspondante dès lors, pour ces deux points, que le schéma directeur des opérations d'investissement tel que défini à l'article 1.3 du règlement d'application du SDED susvisé, sera adopté d'un commun accord entre la commune et Energie SDED,
- met à disposition d'Energie SDED les ouvrages correspondants pour la durée d'adhésion de 8 ans, dès lors que le schéma directeur des opérations d'investissement tel que défini à l'article 1.3 du règlement d'application du SDED susvisé, sera adopté d'un commun accord entre la commune et Energie SDED,
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les participations et la constatation comptable de la mise à disposition des ouvrages dès lors que le schéma directeur des opérations d'investissement tel que défini à l'article 1.3 du règlement d'application du SDED susvisé, sera adopté d'un commun accord entre la commune et Energie SDED,
- autorise le maire à signer toutes pièces à intervenir et notamment le procès verbal de mise à disposition des ouvrages.

### 3/ Compte administratif 2012 du budget général et affectation de résultat

M. le premier adjoint expose le bilan d'exécution du budget général pour l'année 2012 par chapitre.

#### Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget général
Dépenses	771 435.15
Recettes	983 361.12
Solde	211 925.97
Résultat antérieur	165 047.31
Résultat consolidé	376 973.28

#### Tableau de synthèse - investissement

	Budget général
Dépenses	706 987.59
Recettes	620 145.38
Bilan	- 86 842.21
Résultat antérieur	8 088,55
Résultat consolidé	-80 887.66
Restes à réaliser	- 67 236.80
Besoin de financement	- 148 124.46

Le maire quitte la salle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**  
- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'année 2012 tel que présenté,

### 4/ Compte administratif 2012 du budget du service eau et assainissement et affectation de résultat

M. le premier adjoint expose le bilan d'exécution du budget eau/assainissement pour l'année 2012.

#### Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget eau assainisst
Dépenses	170 911.76
Recettes	227 641.10
Solde	56 729.34
Résultat antérieur	102 335.45
Résultat consolidé	159 064.79

#### Tableau de synthèse - investissement

	Budget eau assainisst
Dépenses	95 664.54
Recettes	82 869.68

Bilan	- 12 794.86
Résultat antérieur	309 628.30
Résultat consolidé	296 833.44
Restes à réaliser	- 101 562
Besoin de financement	195 271.44

Le maire quitte la salle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- APPROUVE le compte administratif du service eau et assainissement pour l'année 2012 tel que présenté,

5/ Taux de fiscalité locale 2013

Monsieur le premier adjoint propose de fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2013. Comme en 2009, 2010, 2011 et 2012, et en dépit du programme d'investissement présenté au budget cette année, il propose que les taux des impôts locaux ne soient pas augmentés en 2013. Il rappelle les taux de l'année 2012 et souligne que les taux de Saillans sont très inférieurs aux moyennes départementales et nationales.

	Taux 2012 de Saillans	Taux moyens communaux dans la Drôme (*)	Taux moyens communaux En France (*)
Taxe habitation	18,72	20,34	23,76
Taxe foncière bâti	14,08	18	19,89
Taxe foncière non bâti	38,40	56,6	48,56
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,81	24,04	25,42

(\*) source « Association des Maires de France »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

-FIXE comme indiqué ci-dessus les taux des impôts locaux pour l'année 2013,

-AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

6/ Budget primitif (budget général) 2013

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que ce budget

\* consacre une part importante des capacités financières à l'investissement

\* n'augmente pas les taux d'imposition (5<sup>ème</sup> budget consécutif).

Pour ce qui concerne les associations, le budget présenté aujourd'hui ne comprend pas le détail de toutes les attributions, qui sera défini par la commission municipale compétente et mis à l'ordre du jour prochainement sur les mêmes principes d'affectation que les années précédentes :

- Les associations d'intérêts publics (action sociale, scolaire, soutien à l'économie...)
- Les associations d'intérêt général (soutien aux manifestations traditionnelles)
- Les associations culturelles, sportives pour leurs nouveaux projets.

Monsieur le premier adjoint fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 1 073 784.66€ (section de fonctionnement) et 1 744 439.66 € € (section d'investissement).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ADOPTE le budget primitif 2013 de la commune (M14), qui s'élève à :

1 073 784.66€ en fonctionnement,

1 744 439.66 € en investissement.

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 204 851.62 €

- compte 110 Report à nouveau créateur 172 121.66 €

- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

7/ Budget primitif (budget du service eau et assainissement) 2013

Monsieur le premier adjoint fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 253 300 € (section d'exploitation) et 1 853 806 € (section d'investissement).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ADOPTE le budget primitif 2013 de la commune (M49), qui s'élève à :

253 300 € en exploitation,

1 853 806 € en investissement.

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 79 664.79 €

- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

8/ Subventions aux associations d'intérêt local pour l'année 2013

Monsieur le premier adjoint propose au conseil d'attribuer une première partie de l'enveloppe des subventions aux associations pour l'année 2013 sur la base de la proposition de la commission économique et vie associative.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- FIXE comme indiqué dans le tableau joint en annexe la répartition des subventions aux associations pour l'année 2013 (première liste) ;
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

**Annexe à la délibération du 12 février 2013  
relative à l'attribution des subventions aux associations d'intérêt local en 2013  
(première liste)**

<b>Associations</b>	<b>Subvention</b>
Amis de la lecture	630
Festival du polar	700
L'oubliette - Festival latino	750
Club informatique (scolaire)	5780
Club informatique	1000
Compagnons de la Clairette	30
Muse errante	70
Faubourg 26	500
Mémoire de la Drôme	80
Comité des fêtes (Carnaval)	800
Téléthon	100
Pied à terre	500
<b>La boule mousseuse</b>	150
<b>TOTAL</b>	11090

Informations et questions diverses

**La séance est close à 22h45**

**Le secrétaire de séance,  
Hervé ROMAND**